

## PROCES-VERBAL N° 3 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-deux juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

|                    | PRESENT ou<br>REPRESENTE | ABSENT | EXCUSE |
|--------------------|--------------------------|--------|--------|
| PANDELE Bernard    | X                        |        |        |
| MARRAST Christian  | X                        |        |        |
| DUPRAT Cathy       | X                        |        |        |
| DE CASTRO Stéphane | X                        |        |        |
| LAFARGUE Paul      | X                        |        |        |
| BRUEL Virginie     | X                        |        |        |
| ULTRA Jean-Charles | X                        |        |        |
| VOUGO Vanessa      |                          | X      |        |
| CLAVERIE Yannick   | X                        |        |        |
| VAN WAES Jacques   | X                        |        |        |

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Virginie BRUEL a donné procuration à Jacques VAN WAES

Le conseil a choisi pour secrétaire : Jacques VAN WAES



### ORDRE DU JOUR

|           |  |
|-----------|--|
| <b>01</b> | Lecture et approbation du compte-rendu du 7 avril 2023 |
| <b>02</b> | Enfouissement des réseaux dans le village              |
| <b>03</b> | Terrain intercommunal – réponse de la CCGA             |
| <b>04</b> | SCOT : incompatibilité de la carte communale           |
| <b>05</b> | Fresque – enseigne lumineuse                           |
| <b>06</b> | Questions diverses :                                   |



### 1 / Lecture et approbation du compte-rendu du 7 avril 2023

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

### 2 / Enfouissement des réseaux dans le village

Lundi 5 juin, Vanessa Vougo a organisé une réunion à la mairie avec M. Ghibaudo, le correspondant dissimulation réseaux du Syndicat d'énergie, Monsieur Pandelé et Jacques Van Waes.

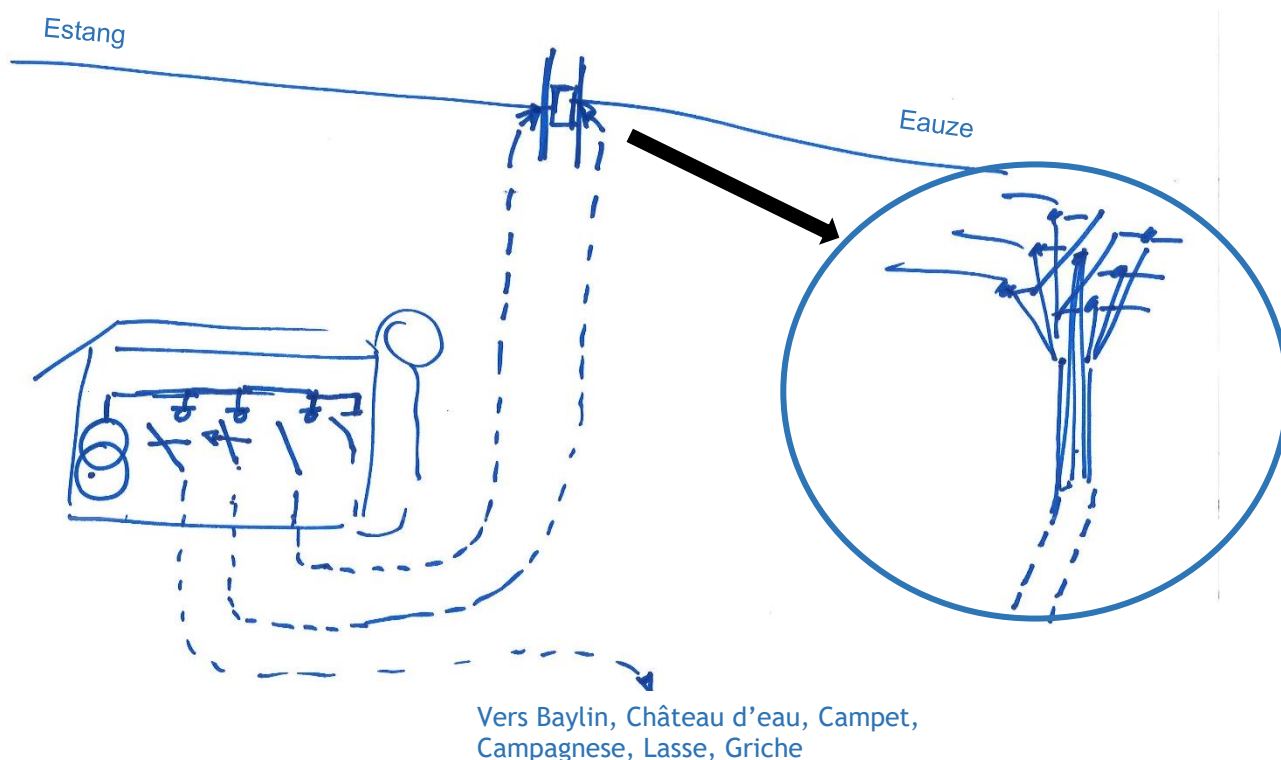
**Réseaux électriques et éclairage public :** Il s'avère que la mutualisation de l'enfouissement des lignes est une pratique courante. Le Syndicat d'énergies gère la partie enfouissement du réseau électrique directement avec Enedis, sans frais supplémentaires pour la commune.

Il s'appuie pour cela sur l'intérêt que présente ce type de travaux pour Enedis et pour les usagers de la commune : (Jacques tu corriges si je me trompe) Actuellement une seule ligne à haute tension dessert le village et toutes les habitations situées de ce côté de la départementale (Baylin, Château d'eau, Campet). En cas de problème sur cette ligne, l'électricité est coupée pour tout le monde.

L'enfouissement des lignes serait l'occasion de modifier le schéma du circuit électrique.

- A partir du premier poteau, à l'entrée du village, la ligne serait coupée pour obtenir 2 lignes indépendantes : 1 en provenance d'Estang, 1 en provenance d'Eauze
- Les deux lignes seront enterrées à partir de ce premier poteau, jusqu'à une armoire électrique
- L'alimentation des autres quartiers et celui de l'éclairage public partira de cette nouvelle armoire électrique.

Cette répartition permettra d'assurer la continuité de l'alimentation en électricité de tout le village si la coupure est en amont (Estang ou Eauze) et d'isoler le secteur défaillant pour réaliser les travaux plus rapidement.



**Réseau d'eau et assainissement collectif :** M. Ghibaudo conseille de se rapprocher du SETA qui est souvent intéressé pour profiter des travaux et assurer la surveillance ou la maintenance éventuelle de son propre réseau. Là encore, les frais seraient partagés (sur la part Syndicat / SETA) et les travaux coordonnés entre les services. La demande doit toutefois venir de la commune. Virginie Bruel a envoyé un mail à Mme Passarieu, mais le SETA ne souhaite pas se positionner pour le moment. Le conseil propose de contacter le Président.

**Fibre** : Mme Vougo a obtenu une réponse de M. Massenez de Gers fibre. Il confirme que les travaux sont programmés sur la commune au 1er semestre 2025. Il précise que des réunions de travail sont organisées chaque mois avec le SDEG pour harmoniser nos calendriers de travaux et mutualiser leurs chantiers. Eux aussi cherchent à tenir compte de toutes les opportunités offertes par les projets publics en installant leurs fourreaux dans les tranchées ouvertes pour enfouir les autres réseaux. Dès que le SDEG aura programmé notre projet, ils en seront informés et ils caleront le déploiement du centre du village sur la programmation du SDEG.

**Orange** : Enfin, M. Ghibaudo conseille de conserver le réseau cuivre d'Orange car la date d'installation de la fibre jusqu'aux habitations est encore incertaine.

**Reste à charge estimatif pour la commune** (toutes participations déduites) :

Enfouissement éclairage public                    28 600 € (dont 22 000 € génie civil + lampadaires + LED)

Enfouissement Télécom                            28 750 €

Soit un total de                                    **57 350 €** qui peuvent être réglés sur 3 exercices,  
soit environ 20 000 € par an

Pour mémoire le remplacement de l'éclairage actuel par des LED permettra de réduire la facture d'électricité de plus de 70%.

**Planning prévisionnel** si décision rapide du conseil :

2024 : étude

1<sup>er</sup> semestre 2025 : réalisation des travaux

2<sup>ème</sup> semestre 2025 : installation de la fibre (les fourreaux seront déjà en place dans les tranchées)

Invité à se prononcer sur ce projet, le conseil vote :

Pour : 6

Contre : 2

Abstention : 1

### 3 / Terrain intercommunal

Monsieur Marrast, 1er adjoint, avait demandé au nom de la commune une proposition auprès de la Communauté des communes afin d'acquérir la parcelle D 71 (au croisement des routes de Nogaro et d'Eauze) pour 1 euro symbolique.

En réponse, M. Beyries, président de la Communauté des communes, rappelle :

- Que la parcelle a été acquise en 2006 pour la somme de 30 489.80 €
- Qu'à ce jour le projet initial a été abandonné et qu'aucun autre projet d'intérêt communautaire n'est susceptible de devoir affecter cette parcelle.
- Que la cession des biens immobiliers des collectivités sont préalablement soumise à l'estimation du service des domaines.

La Croix Rouge serait peut-être intéressée par le terrain pour construire un hangar de stockage de matériel.

#### 4 / SCOT : incompatibilité de la carte communale

Monsieur Marrast rend compte de la réunion à laquelle il a assisté.

La commune a 2 options :

- Intégrer le PLUi
- Refaire la carte communale pour essayer de garder la main sur des terrains constructibles, sans garantie.

#### 5 / Fresque - enseigne lumineuse

Cathy Duprat avait proposé la réalisation d'une fresque sur le hangar. Vanessa Vougo a donc sollicité un artiste qui propose un devis autour de 6000 €. Ce tarif est jugé trop élevé pour le moment, le Conseil préfère prendre le temps d'explorer d'autres possibilités.

Yannick Claverie propose l'intervention d'une association d'Estang. Dans ce cas, la commune fournit la peinture et le couvert pour les artistes mais ne choisit pas le motif réalisé. Cathy Duprat va se renseigner.

Christian Marrast propose d'installer une enseigne lumineuse « Le Hangar ». Le devis obtenu pour une enseigne sur 14 m est également aux environs de 6000 €. Il faudrait se renseigner pour une enseigne plus petite de 3 à 5 mètres par 1 mètre. Monsieur Marrast va s'en charger.

#### 6 / Questions diverses :

**WC publics** : les travaux n'ont pas pu être démarrés dans un délai raisonnable pour être certains qu'ils soient terminés pour les fêtes (repas du 8 mai, repas des chausseurs le 27 mai, scène ouverte le 16 juin). Il faudra tout de même prévoir un éclairage extérieur pour les fêtes.

**Sol du hangar** : malgré un nouveau compactage, c'est toujours très poussiéreux

**Repas du 11 novembre** : Monsieur Pandelé veut relancer la tradition du repas organisé par la Municipalité à l'occasion du 11 novembre. la chasse donnerait le gibier.

Il va également se renseigner auprès d'un traiteur pour une poule au pot.

**Barriques** : Selon Yannick Claverie, les barriques risquent d'être volées. Il faut les ranger dans le local du hangar. La commune achètera un diable pour les déplacer plus facilement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023

### EMARGEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

| <b>Noms Prénoms</b> | <b>Fonction</b>           | <b>Signature</b>        |
|---------------------|---------------------------|-------------------------|
| PANDELE Bernard     | Le Maire                  |                         |
| MARRAST Christian   | 1 <sup>er</sup> adjoint   |                         |
| DUPRAT Cathy        | 2 <sup>ème</sup> adjointe |                         |
| DE CASTRO Stéphane  | Conseiller municipal      |                         |
| LAFARGUE Paul       | Conseiller municipal      |                         |
| BRUEL Virginie      | Conseillère municipale    | Procuration J. Van Waes |
| ULTRA Jean-Charles  | Conseiller municipal      |                         |
| VOUGO Vanessa       | Conseillère municipale    | absente                 |
| CLAVERIE Yannick    | Conseiller municipal      |                         |
| VAN WAES Jacques    | Conseiller municipal      |                         |